





9'

APPEL À PROJETS INDUSTRIALISATION ET CAPACITÉS SANTÉ 2030

Une enveloppe de

690 M€

pour les industries de la santé



BÉNÉFICIAIRES

Start-up, PME, ETI, Grande Entreprise



FORME DE L'AIDE

Mix subvention et avance récupérable



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 60% des dépenses éligibles



PÉRIODE

Jusqu'au 09/01/2024 Premier relevé : 14/06/2022

FINANCEURS



Dans le cadre du plan **Innovation Santé 2030**, le gouvernement lance un appel à projets destiné aux 3 thématiques suivantes :

- biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes 250 M€
- → maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC 300 M€
- July dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro 140 M€

QUELS PROJETS ?

Le dispositif soutient les projets industriels tels que :

- Installation d'une ligne pilote
- **Extension** d'un site de production existant
- → Augmentation des capacités de production ou modernisation d'unités de production existantes
- Développement de plateformes mutualisées
- Amélioration de l'efficacité énergétique et réduction de l'empreinte carbone.

Les dépenses éligibles sont majoritairement composées d'investissements industriels mis en œuvre pour le déploiement de solutions innovantes ou stratégiques.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- Sous forme de mix subvention et avance récupérable,
- jusqu'à 60% des dépenses éligibles en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature des dépenses.
- ⚠ Les projets doivent présenter une assiette de dépenses minimale de 1 M€ et de 2 M€ pour les projets collaboratifs. L'horizon temporel attendu se situe entre 12 et 48 mois.
- ⚠ La maturité technique et financière du projet, les impacts environnementaux, socio-économiques et socio-médicaux seront des critères déterminants dans la sélection des dossiers.

19ans

220M€ D'aides publiques obtenues en 2021 3 Implantation 76 Collaborateurs



Franck
MAUDOUX in
Directeur développement

06 33 04 37 74 franck.maudoux@abfdecisions.fr